

Grâce au Département, **une aide de 200 €** pour réussir au collège !



Le chèque réussite est destiné aux collégiens de 6^e résidant en Seine-Saint-Denis et scolarisés dans un collège public du Département.

**Rendez-vous dès le 1^{er} juin pour créer votre compte
sur chequereussite.seine-saint-denis.fr**



CHÈQUE RÉUSSITE

L'aide du Département pour réussir ma rentrée.



Un chèque réussite pour les



L'éducation est au coeur de nos priorités, c'est pourquoi le Département délivre un chèque réussite de 200 euros à tous les élèves de notre département entrant en 6^e dans un collège public de Seine-Saint-Denis.

Avec Emmanuel Constant, Vice-président chargé des collèges et l'ensemble de la majorité départementale, nous avons voulu soutenir financièrement les familles, encourager la réussite de tous les élèves et valoriser les établissements publics de notre département.

Je connais l'importance des dépenses occasionnées par l'entrée en 6^e d'un enfant. Cette aide me paraît nécessaire pour l'achat de matériel (livres, fournitures, équipements numériques ou culturels) qui donnera à tous les moyens de réussir.

Je vous souhaite une très bonne rentrée!

Stéphane Troussel,

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

200 € de bons d'achat pour réussir ma rentrée

Le chèque réussite est exclusivement réservé aux collégiens entrant **en 6^e** en septembre 2016 dans les **collèges publics** du Département et dont les parents sont **domiciliés en Seine-Saint-Denis**.

On entend par biens scolaires : les fournitures, les livres, les équipements numériques (tablette ou ordinateur portable) et culturels.

Retrouvez le guide complet d'utilisation de la plateforme sur chequereussite.seine-saint-denis.fr rubrique « comment faire ma demande ».

Des collégiens bien équipés

Destiné exclusivement à l'achat de biens scolaires, ce chéquier sera constitué de 10 bons de 20 euros utilisables dans les commerces partenaires de Seine-Saint-Denis.



s 6^{es} de Seine-Saint-Denis

Les étapes pour obtenir mon chèque réussite :

ÉTAPE 1

À partir
du 1^{er} juin

- Je me connecte sur chequereussite.seine-saint-denis.fr
- je crée mon compte en ligne en remplissant le formulaire
- **je scanne mon justificatif de domicile** que je télécharge ensuite à l'endroit indiqué sur la plateforme*
- je reçois un e-mail me confirmant que ma demande est partiellement enregistrée. Elle sera complète en septembre au moment du téléchargement du certificat de scolarité (voir étape 2 ci-dessous).

ÉTAPE 2

Entre le 1^{er}
septembre
et le 15
octobre

- Dès réception du certificat de scolarité de mon enfant pour l'année scolaire 2016-2017, je me connecte sur chequereussite.seine-saint-denis.fr en renseignant mon identifiant et mon mot de passe (reçus au moment de la création du compte en juin)
- **Pour finaliser ma demande, je scanne le certificat de scolarité de mon enfant que je télécharge ensuite à l'endroit indiqué sur la plateforme.** Cette dernière étape doit être réalisée avant le **15 octobre 2016****

- Si ma demande est complète, je reçois une confirmation par e-mail

Merci de rester attentif à vos e-mails : chaque demande est analysée et vérifiée, en cas de problème (pièce justificative manquante ou incorrecte), vous recevrez un e-mail vous indiquant la démarche à effectuer.

ÉTAPE 3

7 jours après la
validation de ma
demande

Je reçois mon chèque réussite, composé de 10 bons d'achat de 20 euros, à mon domicile. Je me rends dans les commerces partenaires (liste consultable dans la rubrique « comment l'utiliser ») pour acheter des fournitures scolaires, des livres ou du matériel numérique. Le chèque réussite est valable jusqu'au 15 novembre 2016.

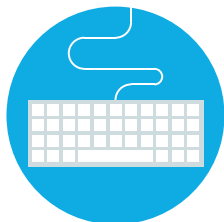
Si vous ne disposez pas de scanner, il existe un grand nombre d'applications gratuites pour votre téléphone mobile qui vous permettront de scanner les pièces justificatives demandées.

* Sont considérés comme justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer (datés de moins d'un an).

** Le certificat de scolarité est à récupérer auprès de l'établissement de votre enfant.

Chèque réussite

MÉMO PRATIQUE



**CHÈQUE
RÉUSSITE**



Pour qui ?

Les collégiens entrant en 6^e en septembre 2016 dans un collège public du Département et domiciliés en Seine-Saint-Denis.

Comment ?

ÉTAPE 1

- **A partir du 1^{er} juin :**
Je crée mon compte sur chequereussite.seine-saint-denis.fr
Je scanne et je télécharge mon justificatif de domicile.

ÉTAPE 2

- **En septembre** (et au plus tard le 15 octobre) je complète mon dossier en téléchargeant le certificat de scolarité 2016-2017 de mon enfant.

Attention: une demande complète doit contenir le justificatif de domicile et le certificat de scolarité 2016-2017 de l'enfant.

Quand ?

7 jours au plus tard après la validation définitive de ma demande (un e-mail de confirmation vous sera envoyé), je reçois par courrier à mon domicile mon chèque réussite.

Pour quoi ?

Pour acheter des fournitures, livres, équipements numériques (tablette ou ordinateur portable) et culturels.

Où ?

Dans les commerces partenaires dont vous trouverez la liste sur chequereussite.seine-saint-denis.fr

chequereussite.seine-saint-denis.fr

 **N°Vert 0 800 000 342**

APPEL GRATUIT DEPLUS UN POSTE FIXE